

**ARRETE n° 2023-034 fixant la composition
du Comité social d'administration (CSA) d'établissement public
de l'Institut polytechnique de Grenoble**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

- Vu** L'article L.951-1-1 du code de l'éducation ;
- Vu** Le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu** Le décret n° 2020-147 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu** La délibération du Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble du 16 mai 2022 portant création du Comité social d'administration (CSA) de Grenoble INP – UGA et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;
- Vu** L'arrêté n° 2002-019 du 30 mai 2022 pris par l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble portant création du Comité social d'administration (CSA) de Grenoble INP – UGA ;
- Vu** Les résultats du scrutin du 08 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité social d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble.

ARRETE

Article 1 –

Le Comité social d'administration d'établissement public est placé sous l'autorité de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble.

En cas d'absence ou d'empêchement, l'administrateur général désigne son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité.

Article 2 –

Le Comité social d'administration comprend :

- Le directeur général des services, qui assiste le président du Comité social d'administration ;
- Les représentants du personnel (8 titulaires et 8 suppléants) élus au scrutin de liste selon les modalités fixées par le décret susvisé ;
- Le directeur général adjoint des services, le vice-président des ressources humaines, le directeur des ressources humaines en tant qu'invités permanents.

Article 3 –

Les représentants des personnels du Comité social d'administration sont les personnes suivantes :

	Titulaires	Suppléants
Liste CGT	Yannick LE PORT Fabienne FONSECA Laurent TERRIER	Florent COLLOVATI Rebecca GUY Olivier ALPHAND
Liste SGEN-CFDT	Oarda CESARANO Adrien BIDAUD	Valérie ROCCHI Gabriel BUCHE
Liste UNSA	Jan MIKAC Viviane CETTIER	Thierry HENOCQUE Corinne MAIROT
Liste FSU	Marie-Laure POTET	François CAYRE

Article 4 –

Le mandat des élus au Comité social d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble, d'une durée de quatre ans, prendra fin au 31 décembre 2026.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 25 novembre 2023.

L'arrêté n° 2022-051 en date du 20 décembre 2022 est abrogé.

Article 5 –

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé et affiché dans l'intranet de l'établissement et dans les composantes.

A Grenoble, le 25 novembre 2023

L'administrateur général

SIGNÉ

Pierre BENECH